Communiqué de presse

BPCE Assurances renforce son engagement pour la sécurité routière

Paris, le 11 janvier 2024

BPCE Assurances a franchi une nouvelle étape dans son engagement en faveur de la sécurité routière de ses collaborateurs en signant, le 10 janvier 2024, la Charte des 7 engagements pour une route plus sûre en présence de Florence Guillaume, déléguée interministérielle à la Sécurité routière, de Nathalie Broutèle, directrice générale de BPCE Assurances IARD, et de Christophe Izart, directeur général de BPCE Vie.

En 2021, **56 390 personnes ont été victimes d'un accident de la route lié au travail** dont 22% lors d'un déplacement professionnel*. Alors que les accidents de la route sont la 1re cause de mortalité au travail, le risque routier professionnel est identifié comme l'une des priorités du quatrième Plan santé au travail 2021-2025 (PST 4) et de la politique de la sécurité routière.

Dans ce contexte, la signature de cette charte qui vise à promouvoir des pratiques responsables et sécuritaires au sein de l'entreprise, marque l'engagement de BPCE Assurances pour garantir la sécurité de ses collaborateurs sur la route avec sept engagements clés :

- Limiter aux cas d'urgence les conversations téléphoniques au volant.
- Prescrire la sobriété sur la route.
- Exiger le port de la ceinture de sécurité.
- Ne pas accepter le dépassement des vitesses autorisées.
- Intégrer des moments de repos dans le calcul des temps de trajet.
- Favoriser la formation à la sécurité routière.
- Encourager les conducteurs de deux-roues à mieux s'équiper.

Dans ce cadre, BPCE Assurances mènera des actions concrètes en matière de sécurité routière auprès de ses 2 400 collaborateurs en commençant dès cette semaine avec une campagne de sensibilisation mettant notamment en lumière les dangers du téléphone au volant et les équipements indispensables à vélo.

Cet engagement en qualité d'employeur complète le dispositif mis en place depuis plusieurs années en matière de prévention des risques routiers par BPCE Assurances auprès de l'ensemble de ses assurés.

**Source : "L'essentiel du risque routier professionnel" par le ministère du Travail*

À propos de BPCE Assurances
Filiale à 100 % de BPCE, BPCE Assurances conçoit et gère des solutions d'assurances de personnes (assurance vie, prévoyance, assurance des emprunteurs) et d'assurances non vie (assurance automobile, habitation, complémentaire santé, garantie des accidents de la vie, protection juridique…) pour les clients Particuliers & Professionnels des réseaux Banque Populaire et Caisse d'Epargne. Elle a connu une transformation et un essor très importants au cours de ces dernières années : elle est aujourd'hui le neuvième assureur français devant de nombreux acteurs historiques du secteur et a contribué à faire du Groupe BPCE un bancassureur de plein exercice.

Contacts presse
Julie Bouttier, BPCE Assurances – julie.bouttier@bpce.fr / 01 58 55 01 11
Mélissa Bourguignon, Groupe BPCE – melissa.bourguignon@bpce.fr / 06 17 56 95 37